Le trophée Destination Vélo 2019



■ Préambule

Le tourisme à vélo est aujourd'hui incontournable, tant pour ses bienfaits sur la santé et l'environnement que pour l'animation et la promotion des territoires. Les retombées économiques de cette filière sont importantes à travers l'activité régulière des cyclotouristes, seuls ou en clubs, mais aussi par les événements et séjours organisés partout en France par ces derniers.

Selon l'Observatoire du Tourisme à Vélo mené par la Fédération française de cyclotourisme, 59 % des français déclarent faire du vélo. Et parmi ces pratiquants, 45 % l'utilisent pendant leurs vacances*. Pour poursuivre cette évolution, chacun doit, à son niveau, s'impliquer dans le développement du vélo, pour assurer à terme un vrai maillage territorial, avec un réseau cyclable national de qualité. A l'échelle départementale, cela passe notamment par des aménagements et infrastructures adaptées, une animation locale autour du vélo et des services dédiés.

Pour valoriser et renforcer cette dynamique vélo, le *Comité Destination Vélo**, avec le soutien de la Coordination Interministérielle pour le développement de l'Usage du Vélo et de la Marche, récompense depuis 6 ans les meilleurs exemples de structuration, d'aménagement et de promotion du vélo sur un territoire. C'est au niveau départemental que ces critères s'évaluent de la façon la plus concrète ; c'est pourquoi le *Trophée Destination Vélo* est ouvert à l'ensemble des départements français qui souhaitent mettre en avant leurs efforts et initiatives en faveur du vélo.

* Sur un panel représentatif de la population française de 1148 répondants. Résultats de l'Observatoire du tourisme à vélo consultables sur www.ffvelo.fr

** Ce Comité, jury des Trophées *Destination Vélo* et *Itinéraire Vélo* de l'année, est organisé par la Fédération française de cyclotourisme, en collaboration avec les salons *Destinations* Nature et Salon Mondial du Tourisme, les réseaux *Vélo et Territoires et Tourisme et Territoires*, l'Association des Journalistes de Tourisme et la Fédération française des Stations Vertes, avec le soutien de la Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo et de la marche.

Cette récompense sera remise au département offrant le réseau cyclable et les services attenants les plus développés. Deux autres départements parmi les candidats seront également valorisés lors de la remise des prix.

En 2018, le Trophée *Destination Vélo* a été remis au département de la Manche.

Qui sera le prochain département récompensé?

■ Date et lieu de la remise :

Remise du Trophée « Destination vélo 2019 »

Vendredi 15 mars 2019 (horaire à préciser)

Salon Destinations Nature – Paris Expo - Porte de Versailles – du 14 au 17 mars 2019



Comment participer ?

Le concours s'adresse à tous les départements français s'inscrivant dans une démarche favorisant le développement de la pratique du vélo. La candidature peut être portée par le Conseil départemental, le Comité départemental du tourisme. Elle peut également être commune à ces deux entités.

Pour participer, les candidats devront répondre à un maximum de critères et renvoyer leur dossier de candidature le 15 février 2019 au plus tard.

■ Modalités

Critères de sélection

Potentiel cyclable

- ✓ Nombre total de kilomètres d'itinéraires cyclables dans votre département
- Nombre de kilomètres réalisés
- √ Répartition des circuits Route et VTT
- ✓ Variété des niveaux de difficulté
- √ Accessibilité des circuits
- Présence de voies vertes et pistes cyclables
- √ Grand(s) itinéraires traversant votre département (route et VTT)

Services et accueil touristique

- Établissements (hébergement et restauration) labellisés
- Loueurs et réparateurs de vélos labellisés
- ✓ Offices de tourisme labellisés
- ✓ Activités vélo proposées par les offices de tourisme
- ✓ Type de public ciblé
- Fréquentation des circuits et itinéraires cyclables
- ✓ Mise à disposition de séjours dédiés au vélo

Implication territoriale

- ✓ Territoires labellisés Territoire Vélo
- ✓ Territoires labellisés Base VTT de randonnée
- ✓ Participation(s) antérieure(s) au trophée Destination Vélo
- Randonnées permanentes labellisées FFCT
- ✓ Adhésion au réseau Vélo et Territoires
- Nombre de territoires labellisés Stations Vertes
- Activités vélo dans les Stations Vertes
- Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme
- Exemple d'actions communes avec le Comité départemental de cyclotourisme
- ✓ Autres actions, partenariats en faveur du vélo

Mise en valeur de la destination à vélo

- √ Valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires vélo
- ✓ Mise en valeur des sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites **BPF**)
- Promotion du vélo dans votre destination
- ✓ Participation à la Fête du vélo
- ✓ Autres événements grand public autour du vélo

Autres caractéristiques « vélo »

 Rubrique complémentaire pour ajouter des éléments non mentionnés dans les critères ci-dessus du dossier de candidature.



Le jury

Le jury sera composé des différents acteurs du développement du tourisme à vélo en France - la Fédération française de cyclotourisme, les salons Destinations Nature et Mondial du tourisme, les réseaux Vélo et Territoires et Tourisme et Territoires, l'Association des Journalistes de Tourisme (AJT) et la Fédération française des Stations Vertes - et sera présidé par la Coordonnatrice Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo et de la Marche.

Ce dernier sélectionnera les trois meilleures candidatures lors d'une réunion à huit clos, puis remettra le trophée Destination Vélo au lauréat lors des salons Destinations Nature et Mondial du tourisme, le 15 mars 2019. Les trois départements sélectionnés seront donc invités à se présenter ce jour pour assister à la remise officielle du trophée et connaître leur classement.

Aucune information ne pourra être révélée par les membres du jury avant le jour de la remise.

Récompense et mise en valeur des lauréats

Les trois départements seront valorisés lors de la remise des récompenses via un communiqué présentant le lauréat et les nominés.

Le lauréat se verra récompensé en recevant le Trophée Destination Vélo et de nombreux avantages :

Sur le salon Destinations Nature :

> Présentation du lauréat lors d'un atelier public animé par la Fédération française de cyclotourisme.

Sur l'année 2019 :

- > Utilisation du logo Destination Vélo 2019 durant toute l'année
- Un Communiqué de presse dédié pour présenter la Destination Vélo de l'année
- Un article avec photos sur *Cyclotourisme-mag.com*, également relayé sur les sites et réseaux sociaux de chaque partenaire du trophée.
- Une réunion organisée avec le Comité départemental de cyclotourisme pour un accompagnement personnalisé de la Destination vélo sur l'année;
- Une formation offerte par la Fédération française de cyclotourisme pour 2 personnes (animateur Club)
- > Un dossier illustré sur la Destination dans la revue Cyclotourisme
- Une page dédiée sur le site de la Fédération : ffvelo.fr

La Destination Vélo 2019 pourra valoriser le prix reçu et ses actions en faveur du développement du tourisme à vélo sur ses supports de communication jusqu'au prochain salon en 2020. Elle aura notamment la possibilité d'utiliser sur tous ses supports le visuel *Destination Vélo 2019*.



■Dossier de candidature

À renvoyer au plus tard le 15 février 2019 (le cachet de la Poste faisant foi) :
Par courrier, à l'adresse suivante : Fédération française de cyclotourisme – « Destination vélo de l'année » 12 rue Louis Bertrand – CS 80045 94207 lvry-sur-Seine
<u>ou</u>
Par e-mail (pdf) à : c.dintrone@ffvelo.fr
ORGANISME Dénomination :
Département candidat :
Téléphone :
Email:
Adresse postale :
PERSONNE REFÉRENTE
Nom:
Prénom :
Fonction:
Téléphone :
Email:
Adresse Postale (si différente de l'organisme) :



ÉLÉMENTS DE CANDIDATURE

Toutes les informations renseignées seront prises en compte dans le choix de la « Destination vélo 2019 ». Merci d'apporter le maximum d'éléments à même d'étayer votre candidature et de fournir les documents permettant de justifier les critères demandés en annexe. La candidature sera examinée en fonction de l'existant et non des projets à venir.

✓ Potentiel cyclable

1/ Nombre total de kilomètres d'itinéraires cyclables dans votre département

2/ Nombre de km déjà réalisés sur l'ensemble du réseau d'itinéraires cyclables

Merci d'indiquer le nombre de km (et le pourcentage) déjà réalisés dans votre département et d'indiquer les discontinuités existantes à ce jour (portions non réalisées, en cours de réalisation ou en projet).

3/ **Répartition des circuits Route et VTT** (dont ceux présents sur **veloenfrance.fr**)

Merci d'indiquer le nombre de circuits ainsi que le nombre de kilomètres correspondants.

4/ Variété des niveaux de difficulté

Merci de préciser les niveaux de difficultés établis pour les circuits route et VTT.

5/ Présence de voies vertes et pistes cyclables

(dont celles enregistrées dans l'ON3V). Merci de préciser le nombre de kilomètres réalisés ainsi que le pourcentage que représentent les voies vertes et pistes cyclables sur l'ensemble de votre réseau d'itinéraires cyclables. Les portions en cours de réalisation ou en projet ne pourront pas être prises en compte.

6/ Grand(s) itinéraires traversant votre département :

Grands itinéraires, véloroutes et/ou VTT (dont ceux enregistrés dans l'ON3V)

Merci de préciser le nombre de kilomètres réalisés et le détail de l'avancée des itinéraires. Les portions en cours de réalisation ou en projet ne pourront pas être prises en compte.

✓ Services et accueil touristique

7/ Hébergement et restauration accueillant les cyclotouristes :

- Nombre d'établissements (hébergement et restauration) labellisés *Bonnes Adresses cyclotouristes* (répertoriées sur le site veloenfrance.fr) et/ou Accueil Vélo

8/ Nombre de loueurs et réparateurs de vélo labellisés :

- Nombre de loueurs et/ou réparateurs de vélo labellisés *Bonnes Adresses cyclotouristes (répertoriées sur le site veloenfrance.fr)* et/ou *Accueil Vélo*

9/ Offices de tourisme labellisés Accueil Vélo dans le département :

- Nombre d'offices de tourisme labellisés Accueil Vélo



10/ Activités touristiques à vélo proposées dans les offices de tourisme du département (visites de la ville ou thématiques à vélo, ...)

11/ Type de public ciblé par le département en termes de tourisme à vélo :

Précisez les différents publics ciblés par le département pour l'activité vélo en termes de communication, puis les types de publics présents constatés sur la destination vélo (familles, cyclotouristes étrangers, groupes de cyclotouristes, voyageurs itinérants seuls ou en couples...).

12/ Fréquentation de vos itinéraires cyclables :

Indiquez les chiffres de fréquentation et les types de publics constatés sur la destination vélo (familles, cyclotouristes étrangers, groupes de cyclotouristes, voyageurs itinérants seuls ou en couples...). Merci de préciser les sources de vos données (comptages, études...)

13/ Mise à disposition de séjours vélo par le département (produits packagés)

Offres permettant de découvrir la destination à vélo sous forme de séjours ou de visites organisé(e)s. Seront exclusivement pris en compte les produits **proposés par le département**, excluant les séjours de tours opérateurs indépendants.

✓ Implication territoriale en faveur du vélo

14/ Nombre de labels Territoire Vélo remis par la Fédération française de cyclotourisme :

Merci de préciser le(s) nom(s) du(des) territoire(s) labellisé(s) et la date d'obtention de ce label (préciser également si c'est un renouvellement).

15/ Nombre de labels Base VTT remis par la Fédération française de cyclotourisme :

Merci de préciser le(s) nom(s) du(des) territoire(s) labellisé(s), et la date d'obtention de ce label (préciser également si c'est un renouvellement).

- 16/ Avez-vous déjà participé au trophée Destination vélo?
- 17/ Si oui, avez-vous déjà été nominé/lauréat du trophée Destination Vélo?

18/ Randonnées permanentes de la Fédération française de cyclotourisme

Merci d'indiquer le nombre de **randonnées permanentes traversant votre département**, en précisant le nom de la randonnée, le club ou Comité départemental de cyclotourisme organisateur et nombre de km traversant votre département). N'hésitez pas à confirmer ces informations avec le Comité départemental de cyclotourisme.

- 19/ Votre département est-il membre du réseau Vélo et Territoires ?
- 20/ Collectivités ayant obtenu le label Station Verte dans votre département

Merci de préciser le nombre de collectivités ayant obtenu le label Station Verte dans votre département.

21/ Mise en valeur de l'activité vélo par les Stations Vertes de votre département



Indiquer les animations ou les informations à disposition des touristes autour de l'activité vélo dans les Stations vertes de votre département.

22/ Partenariat avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme (Comité départemental et clubs de cyclotourisme)

Merci de joindre au dossier de candidature une lettre de recommandation de votre Comité départemental de cyclotourisme.

- 23/ Exemple d'actions menées en collaboration avec le comité départemental de cyclotourisme
- 24/ Autres actions ou partenariats en faveur du vélo
 - ✓ Mise en valeur de la destination vélo

25/ Présence et valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires

Mise en valeur des sites d'intérêt touristique à travers la signalétique des circuits et itinéraires et/ou les cartes touristiques (à vélo) de la destination, mise à disposition d'informations pratiques sur ces points d'intérêts pour faciliter leur visite à vélo.

26/ Valorisation des sites d'intérêt touristique répertoriés par la Fédération française de cyclotourisme (6 par département - liste des sites BCN-BPF consultable ici - https://ffvelo.fr/randonner-a-velo/ou-quand-pratiquer/les-plus-beaux-sites-de-france-bcn-bpf-2/)
Merci d'indiquer les circuits de votre département mettant en valeur un ou plusieurs site(s) BCN-BPF répertorié(s) par la fédération française de cyclotourisme.

27/ Promotion du vélo dans votre destination

Mise en valeur de la destination à vélo à travers différents moyens de communications (page du site internet de la destination, site dédié à la destination vélo - préciser si le site est mobile ou non - présence sur des sites partenaires, carte touristique avec les itinéraires vélo, affichage, vidéos, publicités, documents promotionnels (print), application mobile).

28/ La Fête du vélo : Nombre d'événements organisés dans le département :

Sont prises en compte les animations organisées par les clubs, associations, collectivités ou le département.

- En 2018 (du 28 mai au 3 juin 2018)
- Les années antérieures

29/ Événements grand public organisés en faveur du vélo dans votre département

/30* Autres caractéristiques « vélo »

Vous pouvez ajouter dans cette rubrique tout élément supplémentaire susceptible d'appuyer votre candidature.

Trophée organisé par la Fédération française de cyclotourisme et ses partenaires.

















